

Il a parlé de la rubrique des affaires du *New York Times*. Qu'il lise celle du *Globe and Mail* et le rapport sur l'entreprise canadienne du *Financial Post* et il y trouvera des arguments qui infirment les siens.

Imasco constitue un excellent exemple. En quoi le fait de gérer avec succès une compagnie de tabac vous apprend-il à gérer des entreprises de restauration rapide ou traditionnelle? L'une des branches de son empire qui lui a rapporté de l'argent, il y a quelques années . . .

M. de Jong: C'était le gouvernement fédéral.

M. Stackhouse: Non. Peut-être que le député . . .

M. le Président: A l'ordre. Comme il est 18 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre qu'en conformité de l'article 62(11) du Règlement les délibérations sur la motion sont terminées.

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Apparemment, le gentilhomme huissier de la verge noire est légèrement en retard. J'espère que tous les députés resteront afin que nous soyons suffisamment nombreux à nous rendre au Sénat pour la sanction royale. Je l'attends d'un instant à l'autre. J'espère que nous allons tous l'attendre. Je regrette que le Sénat soit de nouveau en retard.

M. le Président: Nous ne devons évidemment pas faire d'allusion à l'autre endroit. Nous ne pouvons pas prévoir ce qui se passera. Je remercie le député de demander à ses collègues de rester au cas où il se passerait quelque chose. Nous n'avons toutefois pas besoin de quorum pour cela.

● (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS PROPOSÉS. B) ON DEMANDE AU MINISTRE DE REPORTER LA MISE EN ŒUVRE DES CHANGEMENTS

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Le 1^{er} avril, monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre des Finances (M. Wilson) au sujet des changements relatifs à l'assurance-chômage qui ont été annoncés dans l'exposé économique du 8 novembre. Ce jour-là, au mois d'avril, j'espérais que le ministre des Finances renoncerait à tous les changements qu'il avait envisagés d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage. Combien de temps cela va-t-il prendre?

C'est la deuxième fois qu'on m'interrompt.

M. le Président: Si le député veut ajouter quelques mots, je suis disposé à le laisser faire.

L'ajournement

M. Dingwall: J'avais espéré que le ministre des Finances donnerait suite à ma requête en renonçant à toute modification de la Loi sur l'assurance-chômage. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Le ministre, de concert avec sa complice, a mis en œuvre les changements annoncés le 8 novembre 1984, et ils sont donc entrés en vigueur.

Ces modifications de la Loi sur l'assurance-chômage ne sont sûrement pas dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens. Ils ne sont pas non plus dans l'intérêt des Canadiens qui sont malheureusement en chômage. A mon avis, il est particulièrement important de rappeler, à vous-même, monsieur le Président, mais surtout aux députés du parti gouvernemental, que, quand nous parlons de modifier l'assurance-chômage, nous devrions penser à la clientèle que nous essayons de servir au nom de tous les Canadiens.

Un changement qui réduit le revenu d'une personne en chômage est beaucoup plus dévastateur que tout changement qui serait imposé à vous-même, à moi ou à d'autres citoyens. Quand le gouvernement décide unilatéralement de diminuer les revenus des chômeurs sur une certaine période ou de modifier les conditions à remplir pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, il prend une décision très grave à cause du principe et des conséquences.

Je tiens à dire aux députés du parti gouvernemental qui sont présents aujourd'hui, même s'ils sont peu nombreux, qu'il est grand temps que le député d'Halifax (M. McInnes) et le leader parlementaire du parti conservateur manifestent de la compassion et de la compréhension envers les chômeurs au lieu de proposer et de mettre en œuvre unilatéralement des modifications de la Loi sur l'assurance-chômage.

Le ministre des Finances a promis de consulter réellement tous les Canadiens. Jusqu'à présent, nous n'avons pas vu de consultations véritables. Nous avons seulement eu le spectacle d'un gouvernement décidé à réduire le déficit au détriment des pauvres et des chômeurs.

● (1805)

Je trouve anormal que le gouvernement ait modifié les dispositions concernant les indemnités de cessation d'emploi et la rémunération des congés sans consultation véritable. J'espère que, dans les prochains jours, avant l'exposé budgétaire, les députés conservateurs se feront pour une fois les porte-parole de leurs électeurs en disant au ministre des Finances de ne pas modifier la Loi sur l'assurance-chômage tant que le gouvernement n'aura pas consulté à fond non seulement le patronat, mais les syndicats et tous les autres Canadiens, et tant que la Chambre des communes n'aura pas étudié sérieusement la question. J'espère que les députés conservateurs prendront leur responsabilité à cœur.